

# Unions et devenir des unions à Cotonou et Lomé

ADJAMAGBO Agnès\*  
ANTOINE Philippe\*  
TOUDÉKA Marie-Reine\*  
KPADONOU Norbert\*  
et l'équipe FAGEAC\*

## ■ Résumé

*L'institution matrimoniale a subi d'importants changements en Afrique Subsaharienne au cours des dernières décennies, tant dans le calendrier que dans le mode de constitution : premier mariage plus tardif, raréfaction des mariages arrangés, simplification des règles de formalisation. Ces changements se sont produits en lien avec des conjonctures économiques souvent difficiles, mais aussi avec l'élévation des niveaux d'instruction, surtout celui des femmes, qui modifie les cycles de vie et fait évoluer les modèles de comportements.*

*Ces changements sont aussi évoqués pour expliquer la plus grande instabilité des unions observée dans de nombreux pays. Parmi les explications données, la moindre implication des familles dans la formation des unions contribuerait à isoler le couple et à rendre l'union plus fragile en cas de conflit entre les conjoints.*

*Nous abordons cette question du lien entre le mode de constitution des unions et leur devenir. Il s'agit de tester l'hypothèse de l'effet du type de cérémonie dont l'union a fait ou non l'objet (union libre, traditionnelle, religieuse, civile) sur son devenir. Nous considérons le type de cérémonie et le moment de la mise en cohabitation comme les signes d'une plus ou moins grande solidité du lien marital. Autrement dit, une moindre formalisation des unions serait le signe d'une relative faiblesse du lien marital exposant ainsi l'union à des ruptures. Nous nous appuyons sur les données des enquêtes AEMU/FAGEAC réalisées en 2012 dans deux capitales ouest-africaines, Lomé et Cotonou auprès d'un peu plus de 1 000 individus pour lesquels nous avons collecté l'histoire matrimoniale.*

## Introduction

En démographie, l'intérêt pour la nuptialité s'est souvent adossé aux études sur la fécondité. Lieu socialement prescrit d'exercice de la sexualité et de la procréation, le mariage est étudié pour mieux appréhender l'exposition au risque de conception et saisir les facteurs clés de la reproduction biologique. L'institution matrimoniale joue également un rôle déterminant dans la constitution d'unités sociales importantes en démographie telles que le ménage et l'exploitation agricole (Quesnel et Vimard, 1984).

\* Adjamagbo A., Attané A., Delaunay V., Gastineau B., Kosmowski F., Kokonbo A. (Aix Marseille Univ, IRD, LPED, Marseille) ; Antoine P. (IRD-CEPED Paris) ; Amadou Sanni M., Gibigaye M., Gnélé J., Kpadonou N., Michozounnou S. (CEFOP Cotonou) ; Boly D., Gansaoré R. J., Gnoumou B., Kaboré J., (ISSP Ouagadougou) ; Edoth A., Gbetoglo D., Toudeka M.-R., Ahlégnan J., Yenkey Holali Comlan D., Vignikin K. (URD Lomé)

Les auteurs travaillant sur les sociétés africaines admettent unanimement que le mariage est un événement difficile à appréhender du fait même de sa nature complexe (Antoine, 2002a ; Lesthaeghe *et al.*, 1989 ; Marcoux et Antoine, 2014). C'est en effet un événement transitionnel qui donne lieu à un enchaînement de pratiques (présentation des familles, échanges de cadeaux, remise de la dot, échanges de fiançailles, dot, cohabitation, cérémonies civile et/ou religieuse) qui peut s'étendre sur une période plus ou moins longue selon les sociétés, voire même selon les individus (Hertrich, 2013 ; Meekers, 1992). Le passage de l'état de célibataire à celui de marié étant alors difficile à définir et souvent laissé à l'appréciation des intéressés au moment des enquêtes. C'est aussi un événement polymorphe où les unions civiles, coutumières, ou religieuses, monogames ou polygames côtoient des modèles plus innovants d'unions consensuelles, comme le deuxième bureau<sup>1</sup>, qui peuvent être assimilés à des formes urbaines de polygamie (Lacombe, 1987 ; Pison, 1989).

Depuis les dernières décennies du xx<sup>e</sup> siècle, les formes d'union se diversifient en Afrique subsaharienne. Les signes les plus probants de changements s'observent dans le calendrier et dans le mode de constitution des unions : premier mariage plus tardif, raréfaction des mariages arrangés, simplification des règles de formalisation (Thiriart, 1999 ; Antoine, 2002a ; Mondain *et al.*, 2009). Ces changements sont communs au milieu rural et urbain quoique plus marqués dans les villes. Ils se produisent en lien avec des conjonctures économiques souvent difficiles, mais aussi avec l'élévation des niveaux d'instruction, surtout celui des femmes, qui modifie les cycles de vie et fait évoluer les modèles de comportements. Ces mêmes changements sont évoqués pour expliquer l'instabilité des unions observée dans de nombreux pays (Locoh, 2002). Le fait que les familles s'impliquent moins dans la formation des unions contribuerait à isoler le couple et à rendre l'union plus fragile en cas de conflit entre les conjoints (LeGrand et Younoussi, 2009 ; Vimard, 1984).

Dans notre contribution, nous abordons d'une part le mode de constitution des unions et d'autre part la relation entre la nature des unions et leur issue. Nous nous intéressons à la manière dont le type de cérémonie (traditionnelle, religieuse ou civile) de l'union influe sur son devenir. Nous vérifions par ailleurs si les unions non formalisées sont plus vulnérables que les autres et donc exposées à des risques de ruptures plus importants. Nous mettons l'accent sur les différences hommes/femmes par rapport à ces événements et à leur perception.

Notre approche propose une analyse comparative entre deux villes : Cotonou au Bénin et Lomé au Togo. Cotonou et Lomé sont deux capitales<sup>2</sup> côtières d'Afrique de l'Ouest situées dans le golfe du Bénin. Ces deux villes peuplées chacune d'environ un million d'habitants, un peu plus pour Lomé, n'ont pas le même poids relatif dans l'ensemble de la population du pays, Cotonou a un poids relativement plus faible ; il rassemble moins de 10 % de la population comparé à Lomé qui en concentre 24 %. La croissance urbaine de ces villes repose en grande partie sur l'exode rural. Lomé se distingue par une immigration particulièrement forte et ancienne de femmes originaires des régions du sud du pays attirées par les opportunités de commerce (Toulabor, 2012). Dans les deux capitales, les principaux secteurs d'emplois sont les activités administratives et de services, de commerce en gros et détail. Le secteur

<sup>1</sup> On utilise ce terme en Afrique francophone et ceux de sugar daddies, d'outside wives, en Afrique anglophone. Ces expressions recouvrent toutefois une grande diversité de situations allant de la fréquentation passagère, la maîtresse entretenue ou encore une union libre parallèle.

<sup>2</sup> Cotonou est la capitale économique du Bénin, la capitale administrative étant Porto Novo.

portuaire est un important créateur d'emplois. Sur le plan politique, le Bénin a connu une transition démocratique et bénéficié de la faveur des bailleurs de fonds internationaux, alors que le Togo, plus instable politiquement, tente péniblement de se remettre d'une longue période de mise à l'index par la communauté internationale. Sur le plan de l'environnement culturel, ces deux villes sont marquées principalement par les religions chrétiennes et animistes, ainsi qu'une minorité conséquente de musulmans à Cotonou. Elles sont dominées par un système patriarcal, mais où la présence des femmes dans la vie économique est importante et relativement ancienne, tout particulièrement au Togo. Au cours des dernières décennies, les gouvernements togolais et béninois ont adopté un certain nombre de mesures légales visant à améliorer le statut des femmes, mais ces mesures officielles ont encore souvent bien du mal à se traduire par des changements de pratiques. Au-delà des similitudes, Cotonou et Lomé ont donc des caractéristiques qui leur sont propres et qui permettent de nuancer l'existence d'un modèle côtier homogène habituellement admis.

## Contexte théorique

Depuis le début des études démographiques sur le thème de la nuptialité, en Afrique de l'Ouest, repérer le début d'une union est un sujet de réflexion. Généralement, l'union est perçue comme la conjonction de quatre grands marqueurs : la célébration sociale de l'union (cérémonies, compensation matrimoniale) ; la consommation de l'union (sexualité), la cohabitation des conjoints (mise en ménage) et la naissance des enfants (procréation) (Meekers, 1992 ; Tabutin et Schoumaker, 2004). Sur ce plan, les études anthropologiques ont été très utiles pour décrire les procédures dans leur complexité (Bledsoe et Pison, 1994). En Afrique de l'Ouest, ces différentes étapes sont souvent disjointes et se déroulent sur un laps de temps plus ou moins long. Mais surtout, leur ordonnancement peut varier d'une société à l'autre et même au sein d'un même groupe entre les individus. L'enchaînement attendu de l'événement mariage qui détermine, pour les femmes en particulier, le début de la sexualité, dont découle ensuite la naissance d'un enfant, n'est plus le scénario systématique. L'une des caractéristiques de l'évolution des comportements démographiques en Afrique au sud du Sahara au cours de la seconde moitié du xx<sup>e</sup> siècle a été l'augmentation flagrante des naissances hors mariage (Delaunay, Guillaume, 2007 ; Mensch *et al.* 2006 ; NRC 2005 ; Calvès et Meekers, 1999 ; Bledsoe et Cohen, 1993). Des différences importantes sont observables par exemple entre milieux ruraux et urbains dans la manière dont les jeunes gens constituent leur propre famille (Mondain *et al.*, 2009 ; Adjamagbo *et al.*, 2004). La grande variété des procédures de mariage oblige à ne pas trancher sur ce qui marque les différentes étapes, mais plutôt à les appréhender le plus finement possible pour en reconstituer à postériori le déroulement (Antoine *et al.*, 2006). La date retenue est celle donnée par le répondant lors des enquêtes, mais elle peut être ensuite mise en regard des différents événements collectés par ailleurs (cérémonie, cohabitation, dot, sexualité, fécondité). Les études menées en milieu rural montrent que la formalisation des unions tend à se simplifier chez les jeunes générations comparées aux plus anciennes. La moindre implication des familles dans les affaires matrimoniales (liée notamment à la mobilité des jeunes ruraux) expliquerait en partie cette simplification (Hertrich, 2007). La mise en union se simplifie alors que dans le même temps les manières d'être en couple se diversifient. Des phénomènes tels que l'urbanisation ou l'allongement de la période de célibat dans le cycle de vie des individus ont fortement contribué à modifier l'institution matrimoniale en faisant intervenir des formes aménagées d'union (Calvès et N'Bouké, 2011 ; Attané, 2007).

## Aspects socio anthropologiques de la formalisation des unions au Togo et au Bénin

Au Togo, comme au Bénin, les procédures de mariage commencent généralement par les « premiers pas » vis-à-vis des parents de la future épouse, qui consistent en une visite aux parents de la femme afin de les informer de l'intention de l'homme d'épouser leur fille. Elles se poursuivent par la remise de la dot par l'époux aux parents de l'épouse, suivie de la formalisation légale par la célébration publique à l'état civil (Pilon, 1990 ; Thiriart, 1998) et enfin par la formalisation religieuse. Dans ces pays où les pratiques coutumières sont encore vivaces malgré les sensibilisations de plus en plus fréquentes sur les droits de la femme, les populations ont une faible notion des dispositions juridiques qui régissent la famille. De ce fait, beaucoup d'unions au Togo et au Bénin continuent d'être sanctionnées par le droit coutumier.

D'une façon générale, au Togo tout particulièrement, trois grandes étapes sont reconnues dans l'ensemble du processus du mariage quel que soit le type (Locoh *et al.*, 1990 ; URD, 2002). Ce sont (1) les fréquentations (Azonlizonzon)<sup>3</sup> période au cours de laquelle les jeunes font la connaissance réciproque des familles. Ce qui permet aux parents de faire des observations et des enquêtes sur le compagnon de leur enfant ; (2) Les cérémonies de premiers pas (Hontroupopo)<sup>4</sup> qui conduisent les parents du jeune homme à rendre visite aux parents de la jeune fille et à manifester un intérêt pour celle-ci avec les premiers cadeaux tels que les boissons, les noix de cola, le tabac, etc. En cas d'accord entre les deux familles, l'homme est alors considéré comme le fiancé de la jeune fille et doit préparer la dot. (3) La dot revêt une importance capitale dans le mariage. La remise de la dot (Amétébiobio)<sup>5</sup> atteste le fait que l'homme a fait toutes les démarches obligatoires pour le mariage (Thiriart, 1998). La dot a une signification spécifique pour la femme, l'homme et les parents des époux. Pour la femme, la dot est un signe d'honneur et de considération important. Pour l'homme, elle est le signe de son engagement et de sa capacité à jouer son rôle de chef de famille. Pour les parents des époux, la dot est un symbole qui garantit l'union des deux familles (Locoh *et al.*, 1990). Elle se compose généralement d'articles vestimentaires pour la femme (pagnes, chaussures, bijoux) auxquels s'ajoute une somme d'argent selon les moyens dont dispose le fiancé. Au sud du Togo la cérémonie de remise de la dot symbolise « *le mariage traditionnel* ». Le mariage traditionnel constitue aujourd'hui encore une étape incontournable avant les autres cérémonies civiles et religieuses.

Au Bénin, les cérémonies pratiquées pour célébrer une union varient selon le type de mariage (civil, traditionnel ou religieux). Le mariage civil se base sur le code des personnes et de la famille. Ce code stipule en son article 126 que tout mariage doit être célébré par un officier d'état civil dans les conditions prévues par la loi. Dans la pratique, le mariage civil est célébré pour légaliser l'union sur le plan

<sup>3</sup> Azonlizonzon « marcher ensemble » : c'est la période au cours de laquelle l'homme et la femme se fréquentent pour se connaître davantage.

<sup>4</sup> Hontroupopo « Cogner à la porte » : Une fois que l'homme et la femme se mettent d'accord pour vivre ensemble leur relation amoureuse, il revient alors à l'homme de manifester ce désir en offrant par l'intermédiaire de ses parents (oncles et tantes) des présents composés essentiellement de boissons aux parents de la femme. Et donc, l'homme « cogne à la porte » des parents de la femme pour exprimer ce souhait.

<sup>5</sup> Amétébiobio « Demander la main » : une fois que les parents de la femme donnent leur accord aux deux amoureux, le mariage coutumier est alors célébré.

juridique. Il est très souvent célébré, seulement en présence des témoins et de quelques membres de la famille. Quant au mariage religieux et/ou traditionnel, au-delà des rites qui marquent la célébration du mariage, ils donnent lieu le plus souvent à des festivités.

La société béninoise étant pluriculturelle, le mariage traditionnel varie selon les groupes ethniques et le mariage religieux selon les religions. Chez les catholiques par exemple, le mariage civil précède la célébration du mariage religieux. Chez les musulmans, le mariage civil n'est pas exigible avant le religieux.

Dans la plupart des groupes socioculturels au Bénin, l'étape de la dot reste de mise dans le processus du mariage. Elle joue dans certaines coutumes une fonction déterminante. La dot (habituellement composée de biens et/ou d'une somme d'argent) est une preuve de l'accord entre les deux familles sur le mariage et la régularité de ce dernier sur la forme et le fond. C'est la preuve de l'existence et de la régularité des relations sociales qui naissent entre les deux familles par l'union des deux époux comportant « des réseaux de droits et d'obligation ».

Quelles que soient les règles coutumières et civiles, les modes de formalisation des unions tendent à s'assouplir et varient essentiellement selon la capacité financière de l'homme. Le caractère extensible des procédures, qui peuvent parfois s'étaler sur plusieurs années rend difficile la datation précise du début de l'union ; cette dernière dépend alors souvent de la perception que les individus se font eux-mêmes de la nature de leur engagement et de celui de leur conjoint(e). Nous partons de l'hypothèse selon laquelle le type de célébration (traditionnelle, religieuse, civile) dont fait l'objet une union est déterminante pour son devenir. Plus précisément, une moindre formalisation des unions serait le signe d'une relative faiblesse du lien marital exposant ainsi l'union à des risques de ruptures. L'absence de reconnaissance de la légitimité du couple par la famille rend les conjoints plus vulnérables face aux éventuels conflits ; les époux ne pouvant pas faire appel au soutien des membres de la parenté qui n'ont pas validé l'union et y sont peut-être même opposés, pour régler ces conflits. Dans les villes tout particulièrement, le relatif désinvestissement des familles dans les affaires matrimoniales rend moins urgent pour les jeunes la formalisation des unions. Chez les jeunes citadins, le mariage représente certes toujours une étape très importante dans le parcours de vie, mais il est souvent subordonné à d'autres priorités, longues à satisfaire (accès au travail, au logement, etc.). Enfin, ceux qui ont connu une rupture d'union hésitent parfois à s'engager formellement dans une nouvelle union et prennent un temps de réflexion avant de conclure.

## Données et méthodes

Nous nous appuyons sur les données d'une enquête réalisée en 2012 dans les deux capitales, Lomé et Cotonou auprès respectivement de 1156 et 1017 individus<sup>6</sup> hommes et femmes pour lesquels nous avons collecté diverses caractéristiques individuelles ainsi que l'histoire matrimoniale. Pour chaque union, on dispose de son rang, de sa date, du type de cérémonie effectuée, de la date de début de cohabitation et de son issue (en cours ; rompue par divorce ou veuvage). Nous testerons également

<sup>6</sup> Enquête AEMU (Activité économique dans les ménages urbains) réalisée dans le cadre du programme ANR FAGEAC (Famille Genre et Activité en Afrique de l'Ouest), (ANR-10-SUDS-005-01 – 2010-2013) conduite par le LPED-IRD, le CEFORP et l'URD.

l'effet de la date de mise en cohabitation sur l'issue de l'union. Trois générations seront comparées : les personnes nées avant 1972, celles nées entre 1972 et 1981 et celles nées en 1982 et après.

Notre analyse se réalise en deux temps. Tout d'abord, nous examinons, les facteurs qui influencent le mode de constitution des unions. Pour ce faire, nous procédons à une analyse par régression logistique qui permet d'identifier les principales variables explicatives de chacun des types de formalisation (exclusivement coutumier, religieux, civil) ou de l'absence de formalisation. Dans un second temps, nous explorons à l'aide d'un modèle de Cox (Cox, 1972) les raisons qui conduisent à la rupture d'union en regardant précisément l'effet du type de formalisation, mais aussi d'autres variables individuelles et de couple. Le modèle de Cox permet de combiner l'effet du temps et la prise en compte des différentes caractéristiques qui peuvent expliquer la réalisation ou non d'un événement. Le modèle de régression calcule l'effet des variables explicatives sur le risque par unité de temps (ici l'année) de connaître l'événement. Un coefficient de régression est associé à chaque variable, mesurant son influence moyenne sur le risque annuel de connaître le divorce. On peut ainsi dégager les facteurs qui accélèrent ou bien ralentissent le processus.

Outre ces analyses basées sur l'enquête quantitative, nous appuyons nos commentaires sur des enquêtes qualitatives réalisées dans le même programme auprès de femmes et d'hommes de Lomé et de Cotonou. Ces entretiens semi-directifs nous permettent de saisir les logiques qui président au mariage, et à sa rupture, quelle que soit sa forme, et de mieux comprendre comment les individus vivent les différentes manières d'être ensemble dans ces deux villes africaines.

## Les grandes caractéristiques de l'union dans notre échantillon

Dans notre échantillon, une grande majorité des individus est en union au moment de l'enquête. À Cotonou, sur 1 017 individus interrogés âgés de 18 ans et plus, 760 (soit les trois quarts) ne sont plus célibataires. Nous avons recueilli en tout 898 unions dans la capitale béninoise. À Lomé, pour un effectif de 1 156 individus, 780 personnes ont eu au moins une union, elles représentent une part un peu moins importante de l'échantillon qu'à Cotonou (67,5 %). Le nombre total d'unions enregistré dans cette ville est de 923.

Les femmes sont dans l'ensemble plus souvent en union que les hommes. Cette situation est liée au fait qu'elles entrent en union généralement plus tôt que les hommes, comme en attestent les proportions de célibataires nettement plus faibles chez elles que chez eux. Mais là encore, à Lomé les femmes célibataires sont plus représentées qu'à Cotonou (26,4 % contre 16,3 %). On note également une part nettement plus importante de célibataires parmi les hommes à Lomé qu'à Cotonou. (35,2 % dans la capitale béninoise, contre 40,4 % dans la capitale togolaise). Il semble donc qu'on soit devant deux modèles différents de constitution des familles dans les deux villes.

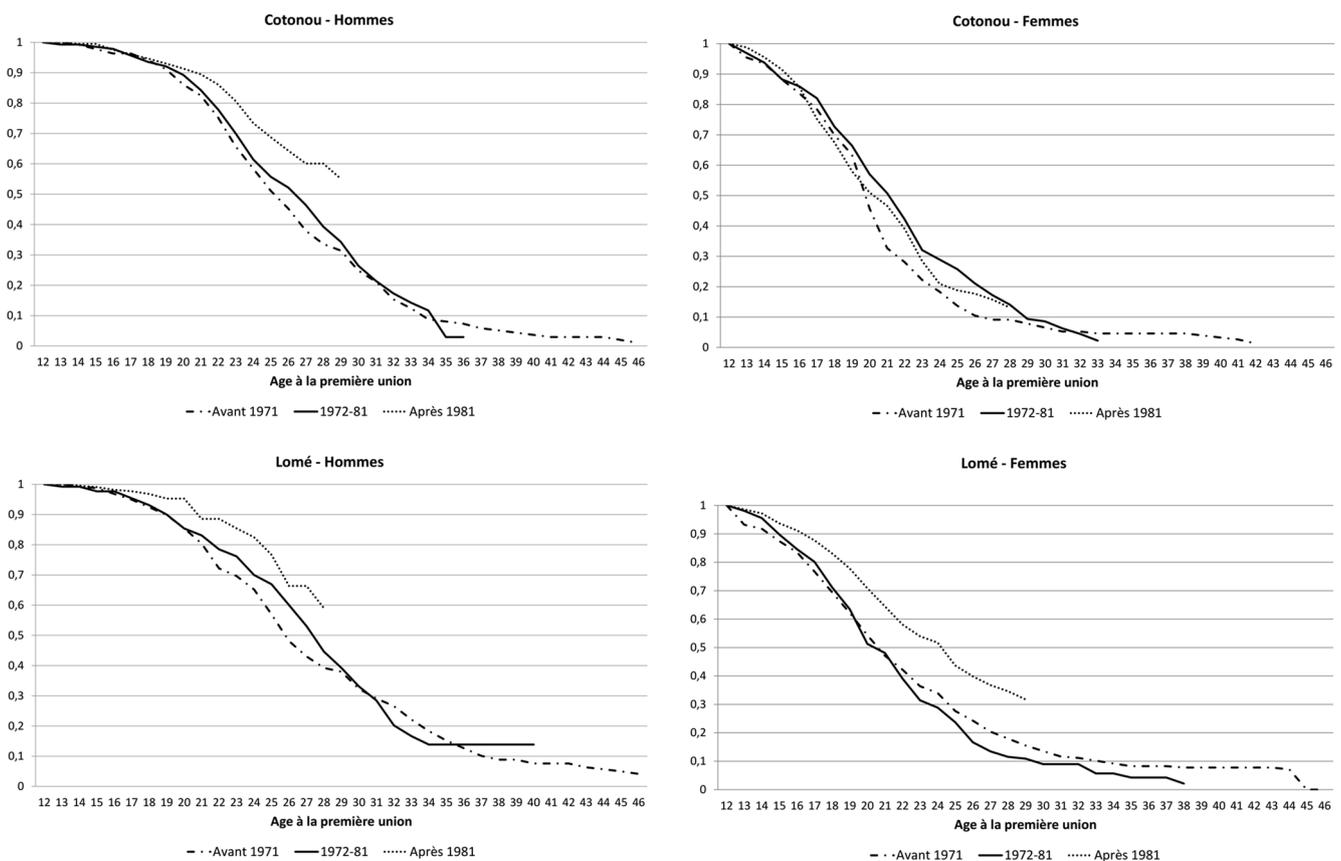
Cette différence entre les deux capitales est corroborée par les courbes d'entrée en union (Figure 1) et le calcul des âges médians à la première union qui sont quasi similaires pour les femmes des générations intermédiaire et ancienne, mais nettement plus élevés pour les jeunes générations à Lomé alors qu'à Cotonou les jeunes femmes présentent le même profil que leurs aînées. En effet, l'âge médian des femmes nées en 1982 et après est de 25 ans à Lomé contre seulement 21 ans à Cotonou, soit 4 ans plus tard. Pour les générations précédentes, les âges médians à la première union sont quasiment identiques (autour de 20 et 21 ans dans les deux villes). Dans les deux villes également l'entrée en première union est plus

tardive chez les hommes (autour de 26 ans pour la plus vieille génération et 26/27 ans pour la génération intermédiaire) et l'on observe un net recul de cet âge pour la plus jeune génération (née en 1982 et après) dans les deux villes où si l'on projette la pente de la courbe, l'âge médian pourrait dépasser 30 ans.

La mobilité matrimoniale est relativement peu prononcée dans notre échantillon : moins de 10 % des individus dans les deux villes ont contracté une deuxième union et les unions de rang supérieur à deux sont peu fréquentes. Au total, les unions de rang 2 et plus représentent à Lomé, comme à Cotonou, environ 15 % de l'ensemble des unions. Dans une ville comme dans l'autre, davantage d'hommes que de femmes déclarent plusieurs unions.

Dans l'ensemble, on observe peu de différences dans la répartition des types de formalisation dans les deux villes. À Cotonou comme à Lomé, environ un quart des unions ne fait l'objet d'aucune célébration et ce, quel que soit le sexe, à l'exception cependant des hommes de Lomé qui se distinguent avec 20 % seulement d'unions non formalisées (Tableau 1). Pour les femmes comme pour les hommes, le mariage exclusivement coutumier (c'est-à-dire qui n'est pas suivi d'une cérémonie civile ou religieuse) est majoritaire, il concerne la moitié des unions dans les deux capitales<sup>7</sup>. Les mariages civils et religieux, combinés ou non, constituent près de 30 % des unions. Une plus faible proportion est cependant observée pour les femmes à Cotonou (24 %).

**Figure 1.** Entrée en première union selon la génération à Cotonou et Lomé pour les hommes et les femmes



Source : Enquête Activité Économique dans les Ménages urbains ; programme FAGEAC ANR 10-SUDS\_005\_01 (2010-2013)

<sup>7</sup> À Cotonou 95 % des unions formalisées le sont par au moins une cérémonie coutumière et 85 % des mariages civils et/ou religieux ont été également l'objet d'une cérémonie coutumière. À Lomé ces proportions sont un peu plus importantes, respectivement de 97 % et 93 %.

Tableau 1. Type de formalisation de l'union selon le rang de l'union (en %)

Type de cérémonie	Hommes			Femmes		
	Rang 1	Rang 2 & +	Ensemble	Rang 1	Rang 2 & +	Ensemble
<b>COTONOU</b>						
Aucune	19	38	23	24	45	26
Exclusivement coutumier	51	39	49	50	39	49
Civil et/ou religieux	29	23	28	26	16	24
Total	100	100	100	100	100	100
<i>Effectifs</i>	<i>313</i>	<i>82</i>	<i>395</i>	<i>447</i>	<i>56</i>	<i>503</i>
<b>LOME</b>						
Aucune	18	24	20	22	49	24
Exclusivement coutumier	51	50	51	48	40	47
Civil et/ou religieux	31	26	30	30	11	28
Total	100	100	100	100	100	100
<i>Effectifs</i>	<i>302</i>	<i>90</i>	<i>392</i>	<i>478</i>	<i>53</i>	<i>531</i>

Source : Enquête Activité Économique dans les Ménages urbains ; programme FAGEAC ANR 10-SUDS\_005\_01 (2010-2013)

Des distinctions s'observent dès lors que l'on considère le rang de l'union. On constate en effet que les unions de rang 2 et plus sont dans l'ensemble bien moins formalisées que les unions de rang 1. Par exemple, à Lomé, chez les femmes, la moitié (49 %) des unions de rang 2 et plus ne donne lieu à aucune célébration contre seulement 22 % des unions de rang 1. À Cotonou, ces mêmes chiffres sont respectivement de 45 % contre 24 %. Dans les deux cas, on passe du simple au double. Les différences sont un peu moins prononcées pour les hommes à Lomé. On retrouve la même tendance chez les Cotonnois qui déclarent 38 % d'unions non formelles parmi les unions de rang 2 contre 19 % pour les unions de rang 1. Alors que la part des mariages coutumiers diminue d'une catégorie à l'autre, quel que soit le sexe, on observe un net changement, chez les femmes tout particulièrement, dans la part des unions civiles ou religieuses pour les unions de rang 2 et plus. Le constat est net à Lomé, avec près de trois fois moins de mariages civils et/ou religieux pour les unions de rang 2 et plus (11 %) comparées aux unions de rang 1 (30 %). Il semble donc que la seconde union soit beaucoup moins scellée par une cérémonie que la première.

Moins fréquemment sanctionnées par une cérémonie civile ou religieuse, scellée dans moins de la moitié des cas par un mariage coutumier, les unions de rang 2 et plus apparaissent également comme des unions plus fragiles que les unions de rang 1 (tableau 2). Cela est particulièrement net chez les hommes à Cotonou chez qui 30 % des unions de rang 2 ou plus se terminent par une séparation ou un divorce contre moitié moins des unions de rang 1 (17 %). Moins accentuée, la différence reste cependant importante chez les hommes à Lomé (respectivement 24 % contre 13 %). Même constat, dans une moindre mesure, chez les femmes, puisque 34 % des femmes de Cotonou déclarent avoir rompu par un divorce ou une séparation leur union de rang 2 et plus, contre 20 % des femmes pour les unions de rang 1. À Lomé, le rapport est, respectivement, de 23 % contre 15 %. Résultat d'un écart d'âges souvent important entre les époux, le veuvage est un mode de sortie d'union relativement fréquent pour les femmes dans les deux villes : entre 11 % et 17 %. L'analyse spécifique des facteurs associés au divorce ou à la séparation sera effectuée plus loin dans le texte.

**Tableau 2.** Issue de l'union selon le rang de l'union selon le sexe et par ville (en %)

Issue de l'union	Hommes		Femmes	
	Rang 1	Rang 2 et +	Rang 1	Rang 2 et +
<b>Cotonou</b>				
En cours	81	65	67	55
Divorce/Séparation	17	30	20	34
Veuvage	03	05	13	11
Total	100	100	100	100
<i>Effectifs</i>	<i>313</i>	<i>82</i>	<i>447</i>	<i>56</i>
<b>Lomé</b>				
En cours	81	69	69	60
Divorce/Séparation	13	24	15	23
Veuvage	05	07	15	17
Total	100	100	100	100
<i>Effectifs</i>	<i>302</i>	<i>90</i>	<i>478</i>	<i>53</i>

Source : Enquête Activité économique dans les Ménages urbains ; programme FAGEAC ANR 10-SUDS-005-01 (2010-2013)

Le recueil des biographies matrimoniales permet d'élaborer un résumé du parcours matrimonial (Tableau 3). Au moment de l'enquête, 64,8 % des hommes et 83,7 % des femmes à Cotonou et 59,6 % des hommes et 74,6 % des femmes à Lomé ont connu au moins une union. Dans la majorité des cas, il s'agit d'une union monogame toujours en cours. D'autres personnes, monogames au moment de l'enquête, ont connu d'autres unions auparavant (c'est par exemple le cas de 6,8 % des hommes à Cotonou et 7,5 % à Lomé ; un peu moins pour les femmes autour de 3 % dans les 2 villes). On relève 4,1 % des hommes à Cotonou et 3 % à Lomé qui sont en union polygame. Une infime minorité de polygames a connu d'autres unions auparavant : 0,6 % à Cotonou et 1,4 % à Lomé. Les femmes en union polygame sont des femmes qui ont épousé un homme déjà marié, cette situation est celle relevée au moment de l'union<sup>8</sup>. Respectivement, parmi les femmes, 6 % à Cotonou et 4,3 % à Lomé sont en union polygame et 2,6 % dans la capitale béninoise et 1,4 % dans celle du Togo sont actuellement en union polygame après avoir connu précédemment d'autres unions. Une proportion importante des divorcées n'a connu qu'une seule union (8,2 % des femmes à Cotonou et 6 % à Lomé). Elles sont moins nombreuses à avoir connu d'autres unions et à être actuellement divorcées (respectivement 2,6 % et 1,2 %). On enregistre plus de 10 % de femmes veuves dans chacune des villes, dont une petite proportion ayant connu plusieurs unions. Le statut de divorcé ou de veuf est bien plus rare chez les hommes qui en général se remarient plus souvent après une séparation ou un veuvage.

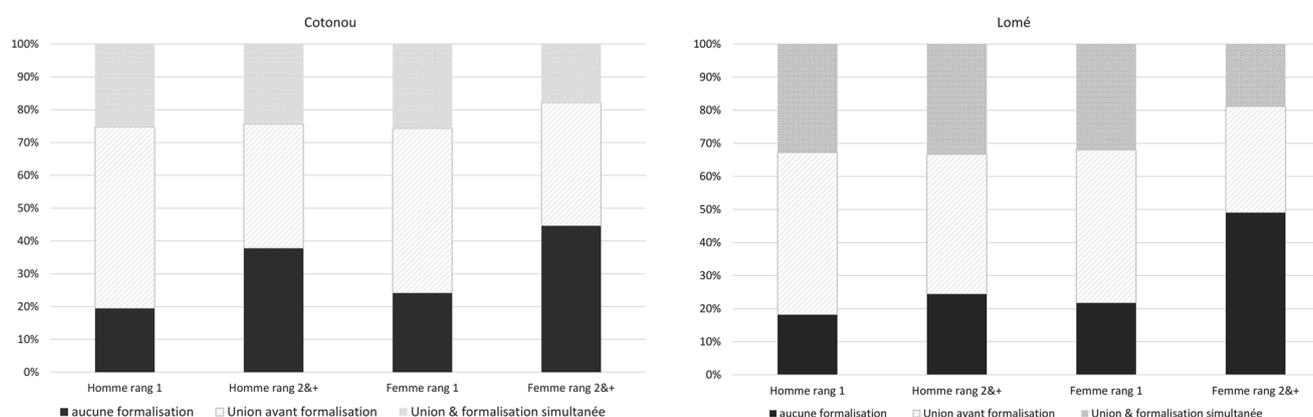
<sup>8</sup> Aucune information ne permet de connaître le devenir de cette union débutée en polygamie qui peut laisser place à la monogamie en cas de départ de la co-épouse. La même remarque est valable pour les femmes qui entrent en union monogame et pour lesquelles on ne possède pas l'information sur l'arrivée par la suite d'une co-épouse après un nouveau mariage du conjoint.

Tableau 3. Parcours et statut matrimoniaux résumés au moment de l'enquête (en %)

	COTONOU		LOME	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Célibataire	35,2	16,3	40,4	26,4
Union monogame	46,6	50,0	44,0	46,5
Union monogame, plusieurs unions	6,8	3,2	7,5	3,5
Union polygame	4,1	6,0	3,0	4,3
Union polygame, plusieurs unions	0,6	2,6	1,4	1,4
Divorcé	3,7	8,2	1,8	6,0
Divorcé, plusieurs unions	1,7	2,6	0,8	1,2
Veuf	1,0	9,9	1,2	9,4
Veuf, plusieurs unions	0,2	1,1	0,0	1,2
Total	100	100	100	100
<i>Effectif</i>	<i>483</i>	<i>534</i>	<i>507</i>	<i>649</i>

Source : Enquête Activité Économique dans les Ménages urbains ; programme FAGEAC ANR 10-SUDS\_005\_01 (2010-2013)

Figure 2. Formalisation de l'union selon le rang et le sexe



Auc form : aucune formalisation – U&F simult : Union et Formalisation simultanée – Uni avt form : union précède la formalisation

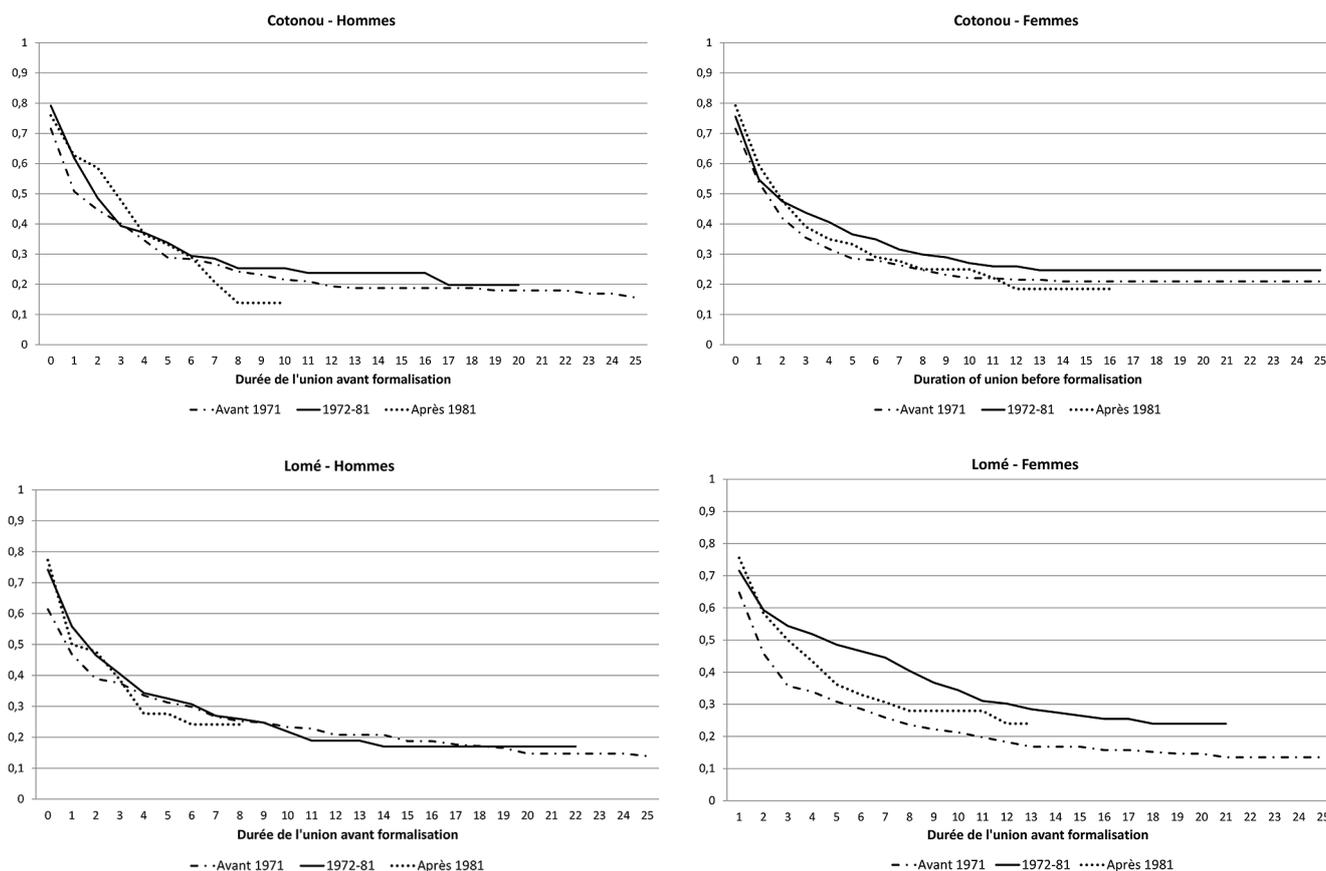
Source : Enquête Activité Économique dans les Ménages urbains ; programme FAGEAC ANR 10-SUDS-005-01 (2010-2013)

Le recueil des dates des diverses célébrations du mariage – coutumier, civil ou religieux – et de la date indiquée par les enquêtés comme marquant le début de l'union permet de décrire succinctement l'ordonnancement des célébrations et de systématiser ce phénomène (Figure 2). Des schémas différents apparaissent suivant les villes et le rang de l'union. En particulier, on constate que les unions de rang 2 et plus déclarées par les hommes sont bien moins formalisées à Lomé (24,4 %) qu'à Cotonou (37,8 %). À Cotonou plus de la moitié des unions de rang 1, aussi bien pour les hommes que pour les femmes, débute avant une célébration, cette proportion est un peu plus faible à Lomé. Pour environ un quart des unions de rang 1 à Cotonou et un tiers à Lomé, la date de célébration est concomitante à celle du début de l'union, par contre pour les unions de rang

2 et plus, la proportion reste presque la même chez les hommes mais diminue fortement chez les femmes en particulier à Lomé.

Quand on analyse le temps qui s'écoule avant la formalisation, on constate que pour une proportion importante d'unions le début est déclaré comme concomitant avec sa formalisation (Figure 3).

Figure 3. Durée avant formalisation de l'union selon la génération



Source : Nos calculs. Enquête Activité Économique dans les Ménages urbains ; programme FAGEAC ANR 10-SUDS\_005\_01 (2010-2013)

La moitié des unions sont formalisées dans les 2 à 3 années qui suivent le début de l'union. Les pentes des courbes de formalisation par génération sont relativement voisines, à l'exception des femmes à Lomé où la génération intermédiaire (1972-1981) semble formaliser plus lentement ses unions. Au-delà d'une dizaine d'années en union, les formalisations deviennent rares et environ 20 % des unions ne seront jamais formalisées.

## Les facteurs explicatifs de la formalisation des unions

Le mode de formalisation des unions est associé de façon plus ou moins significative à un ensemble de facteurs qui sont présentés dans les tableaux 4 (Cotonou) et 5 (Lomé). Nous présentons un modèle pour chacun des quatre grands types de formalisation retenus : exclusivement coutumier ; non formalisé ; mariage civil à la mairie ; mariage religieux célébré dans un lieu de culte. Les deux derniers types peuvent être combinés avec une autre forme de célébration du mariage. Ce sont respectivement 891 et 918 unions qui sont analysées à Cotonou et Lomé.

Tableau 4. Régression logistique sur le mode de formalisation de l'union à Cotonou (Odds ratio)<sup>a</sup>

Variables explicatives Référence	Modalités	Coutumier exclusif	Non formalisée	Civil	Religieux
<b>Sexe</b>					
<i>féminin</i>	Masculin	1,39	1,07	<b>0,49</b> ***	<b>0,60</b> **
<b>Âge à l'union</b>					
<i>avant 20 ans</i>	20-24 ans	0,68	0,88	0,96	2,27 ***
	25-29 ans	0,68	0,66	1,59	3,37 ***
	30 ans & plus	<b>0,53</b> **	0,72	1,58	4,02 ***
<b>Lieu de socialisation</b>					
<i>Capitale</i>	Autre urbain	0,87	0,65	2,25 ***	1,30
	Rural	<b>0,64</b> **	1,12	1,40	1,80 **
	Étranger	0,81	0,85	1,53	1,97 **
<b>Éducation</b>					
<i>non scolarisé</i>	Primaire	0,77	1,49	2,19 **	0,89
	Secondaire 1	0,73	1,13	2,71 **	1,35
	Second. 2 & supérieur	<b>0,45</b> ***	1,29	5,44 ***	2,27 **
<b>Génération</b>					
<i>avt 1972</i>	1972-1981	0,90	<b>2,62</b> ***	0,28 ***	0,75
	1982 et après	0,98	<b>2,71</b> ***	0,16 ***	0,59
<b>Religion</b>					
<i>Catholique</i>	Traditionnelle ; sans religion	1,0	2,20	0,27	0,24
	Autre chrétien	<b>1,61</b> ***	<b>0,47</b> ***	1,19	0,79
	Musulman	<b>0,47</b> ***	<b>0,20</b> ***	0,99	7,74 ***
<b>Homogamie ethnique</b>					
<i>Non</i>	Oui	0,79	1,09	1,05	1,46
<b>Ethnie</b>					
<i>Fon</i>	Adja	0,83	1,24	1,01	0,94
	Yoruba	0,62	<b>1,99</b> **	1,08	1,30
	Autre ethnie	<b>0,40</b> ***	1,19	1,18	3,07 ***
<b>Début de cohabitation</b>					
<i>cohabitation</i>	Cohabitation avant l'union	1,82	0,47	0,68	0,79
	1 à 3 ans après l'union	1,01	0,67	0,79	1,44
<i>et union à la même date</i>	4 ans & + après l'union	1,51	<b>0,44</b> ***	0,89	1,79
	Pas de cohabitation	<b>0,18</b> ***	<b>11,63</b> ***	—	<b>0,16</b> **
<b>Rang d'union</b>					
<i>rang 1</i>	Union de rang 2 et plus	<b>0,58</b> **	<b>3,96</b> ***	0,64	0,37 ***

<sup>a</sup> Le symbole \*\*\* indique que la valeur est significative au seuil de 1 % ; \*\* au seuil de 5 %

Source : Nos calculs Enquête Activité Économique dans les Ménages urbains ; programme FAGEAC ANR 10-SUDS\_005\_01 (2010-2013)

Tableau 5. Régression logistique sur le mode de formalisation de l'union à Lomé (Odds ratio)<sup>a</sup>

Variables explicatives Référence	Modalités	Coutumier exclusif	Non formalisée	Civil	Religieux
<b>Sexe</b>					
<i>Féminin</i>	Masculin	<b>1,43</b> **	0,98	<b>0,50</b> ***	0,80
<b>Age à l'union</b>					
<i>avant 20 ans</i>	20-24 ans	1,15	0,71	1,27	1,09
	25-29 ans	0,98	0,49	<b>1,84</b> **	<b>2,00</b> **
	30 ans & plus	1,31	0,64	1,19	1,76
<b>Lieu de socialisation</b>					
<i>Capitale</i>	Autre urbain	1,21	0,69	0,97	0,77
	Rural	0,97	0,91	1,20	0,68
	Étranger	1,33	0,49	0,75	<b>1,90</b> **
<b>Éducation</b>					
<i>non scolarisé</i>	Primaire	<b>0,57</b> **	1,55	1,60	1,25
	Secondaire 1	0,73	0,99	<b>2,17</b> **	1,22
	Secondaire 2 & supérieur	<b>0,55</b> **	0,72	<b>4,45</b> ***	1,30
<b>Génération</b>					
<i>avant 1972</i>	1972-1981	<b>1,97</b> ***	<b>2,35</b> ***	<b>0,19</b> ***	<b>0,34</b> ***
	1982 et après	<b>2,43</b> ***	<b>2,65</b> ***	<b>0,10</b> ***	<b>0,20</b> ***
<b>Religion</b>					
<i>Catholique</i>	Aucune	1,47	1,15	0,41	<b>0,09</b> **
	Traditionnelle	1,25	1,59	0,44	NC
	Autre chrétien	0,95	0,86	1,15	0,89
	Musulman	<b>0,24</b> ***	<b>0,23</b> ***	1,00	<b>15,53</b> ***
<b>Homogamie ethnique</b>					
<i>Non</i>	Oui	1,36	<b>0,61</b> **	0,96	0,93
<b>Ethnie</b>					
<i>Mina Ewé</i>	Kabye	0,62	1,66	0,81	0,93
	Autre ethnie	1,06	0,95	1,05	0,76
<b>Début de cohabitation</b>					
<i>cohabitation et union à la même date</i>	Cohabitation avant union	1,15	0,39	1,81	0,45
	1 à 3 ans après l'union	1,35	0,82	0,76	0,74
	4 ans & plus après l'union	1,37	<b>0,32</b> ***	1,43	0,98
	Pas de cohabitation	<b>0,30</b> ***	<b>8,28</b> ***	<b>0,10</b> ***	<b>0,12</b> ***
<b>Rang de l'union</b>					
<i>rang 1</i>	Union de rang 2 et plus	1,07	<b>2,46</b> ***	<b>0,43</b> ***	<b>0,19</b> ***

<sup>a</sup> Le symbole \*\*\* indique que la valeur est significative au seuil de 1 % ; \*\* au seuil de 5 %

Source : Nos calculs Enquête Activité Économique dans les Ménages urbains ; programme FAGEAC ANR 10-SUDS\_005\_01 (2010-2013)

Les régressions concernent les deux sexes, les hommes à Cotonou déclarent environ deux fois moins de mariages civil ou religieux que les femmes ; à Lomé c'est seulement le cas pour le mariage civil.

À Cotonou, bien plus qu'à Lomé, l'âge est très significativement associé au mariage religieux. À Cotonou plus le mariage est tardif plus il a de chances de faire l'objet d'une cérémonie religieuse (4 fois plus quand on se marie à 30 ans et plus que quand on se marie avant 20 ans). L'effet est moins net à Lomé, significatif seulement pour les mariages qui ont lieu entre 25 et 30 ans (2 fois plus). C'est également le cas pour le mariage civil (1,8 fois plus).

Toujours à Cotonou, les personnes socialisées dans leur enfance en milieu rural ont moins de chance de conclure une union exclusivement coutumière ; celles socialisées dans les villes de l'intérieur ont plus de 2 fois plus de chances de contracter un mariage civil ; celles originaires du milieu rural ou de l'étranger ont un risque deux fois plus élevé que les personnes ayant grandi dans la capitale économique de faire un mariage religieux.

Le niveau d'éducation joue un rôle également important sur le mode de formalisation des unions. Les personnes les plus éduquées déclarent significativement moins de mariages coutumiers que celles qui ne sont pas éduquées.

En revanche, les personnes les plus éduquées, ont 4 fois et demie plus de chances de faire un mariage civil que celles qui ne sont pas scolarisées à Lomé et 5 fois plus à Cotonou, ville où elles ont également 2 fois plus de chances de faire un mariage religieux. Ce sont elles qui sont le mieux insérées dans l'économie moderne et qui peuvent bénéficier d'avantages familiaux auprès des employeurs à condition de disposer de documents administratifs attestant le mariage.

Les générations nées après 1972 déclarent 2 à 3 fois plus d'unions non formelles que leurs aînées nées avant 1972. Inversement, les générations intermédiaire et jeune ont tendance à déclarer moins de mariages civils et religieux que leurs aînées. C'est particulièrement relevé à Lomé où les jeunes ont nettement moins recours à une formalisation civile ou religieuse que les plus âgés ; à Cotonou cela se vérifie seulement pour le mariage civil.

Le fait d'être musulman accentue très fortement le risque de célébrer une union par une cérémonie religieuse et réduit inversement le risque de non-formalisation ainsi que le fait de conclure un mariage exclusivement coutumier. La même tendance s'observe dans les deux villes, mais de façon beaucoup plus prononcée dans la capitale togolaise où les musulmans ont 15 fois plus de chances de faire un mariage religieux que les catholiques contre 8 fois plus à Cotonou.

Si l'on prend en considération les variables liées aux couples, on constate que le fait que les partenaires soient ou non de la même ethnie ne modifie guère le type de formalisation. Alors qu'on aurait pu penser que le fait de ne pas appartenir à la même ethnie favoriserait l'absence de formalisation, ce fait ne se vérifie qu'à Lomé, mais l'inverse n'apparaît pas de manière significative pour autant. En revanche, l'homogamie ne semble pas favoriser la formalisation de quelque manière que ce soit.

Les rares unions où il n'existe pas de cohabitation sont celles qui ont beaucoup plus de chances de ne pas être formalisées (11 fois plus de chances à Cotonou et 8 fois plus à Lomé que celles où la cohabitation a démarré en même temps que l'union).

Le rang de l'union, c'est-à-dire le fait d'avoir déjà été mariées pour les femmes ou pour les hommes le fait d'être divorcé (voire veuf) ou d'avoir déjà une épouse (polygamie) renforce très significativement le risque de ne pas sanctionner l'union de rang suivant par une cérémonie. Ceci est très prononcé à Cotonou où les personnes qui ont déjà été mariées ont 4 fois plus de chances de ne plus formaliser l'union de rang 2 ou plus par rapport aux premières unions.

## Les unions non formalisées en question

Le tableau 6 présente dans chacune des villes les facteurs associés à une non-formalisation des unions. On remarque que les générations les plus jeunes ont un risque beaucoup plus élevé de ne pas sceller leur union que les générations anciennes. Cette tendance concerne autant les hommes que les femmes à Cotonou (de manière beaucoup plus importante et significative pour les hommes que pour les femmes), mais ne s'observe que chez les femmes à Lomé. Ces dernières ont jusqu'à plus de 3 fois et demie de chances de ne pas formaliser leur union. Les jeunes hommes togolais semblent moins concernés (leur coefficient positif n'est pas significatif alors que leurs homologues béninois eux présentent des coefficients très forts avec 5 fois plus de risques de ne pas formaliser que la génération la plus ancienne).

D'autres aspects, liés au couple cette fois-ci, interviennent de façon significative : il s'agit de la cohabitation, du statut matrimonial du conjoint au début de l'union ; du rang de l'union (pour les femmes) ; et de la présence ou non d'enfants. Les analyses révèlent tout d'abord que le fait que les conjoints ne cohabitent pas augmente considérablement l'absence de mariage formel comparé à ceux qui cohabitent dès le début de l'union : respectivement pour les hommes près de 12 fois à Cotonou et 9 fois à Lomé ; et pour les femmes respectivement 9 et 6,5 fois plus souvent une absence de formalisation.

Par ailleurs, par rapport aux célibataires, le fait que les hommes soient déjà mariés au moment où ils prennent une nouvelle conjointe (devenant polygames), ou qu'ils soient divorcés, influence très significativement le mariage informel à Cotonou (7 fois et demie plus pour les hommes dans le premier cas, près de 3 fois plus pour le second). Il faut y voir probablement un effet de la loi récente sur l'interdiction de la polygamie au Bénin<sup>9</sup>. Le coefficient est significatif également, à Cotonou, pour les femmes qui se mettent en union avec un homme déjà marié. En effet, elles ont près de 3 fois plus de chances de ne jamais voir leur union scellée par une cérémonie quelle qu'elle soit. À Lomé, ce phénomène ne se présente pas ; par contre, les femmes qui épousent un veuf ont un très faible risque d'entrer dans une union non formalisée (6 fois moins de chances qu'en épousant un célibataire).

L'absence d'enfant de sexe masculin semble jouer particulièrement en défaveur de la formalisation des unions à Cotonou pour les hommes comme pour les femmes. À Lomé l'absence de garçon joue dans une moindre mesure et pour les femmes seulement. En revanche, à Lomé pour les deux sexes, l'absence de filles augmente significativement le risque de non-formalisation.

<sup>9</sup> Selon la loi n° 2002-07 du Code des personnes et de la famille, la polygamie est interdite au Bénin. Cette loi est peu appliquée dans les faits ; les décrets d'application tardant à se mettre en place. Malgré la loi, le phénomène persiste comme un fait sociologique important sans cesse croissant. Mais on peut cependant penser qu'elle joue indirectement en faveur d'une non-formalisation des unions polygames.

**Tableau 6.** Régression logistique sur les risques d'union non formalisée à Cotonou et Lomé pour les hommes et les femmes (Odds Ratio)<sup>a</sup>

Variables explicatives		COTONOU		LOME	
Référence	Modalités	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
<b>Age à l'union</b>	20-24 ans	0,95	0,73	0,54	0,60
<i>avant 20 ans</i>	25-29 ans	0,96	<b>0,38</b> **	<b>0,32</b> **	<b>0,46</b> **
	30 ans et plus	0,64	0,93	<b>0,20</b> ***	1,31
<b>Lieu de socialisation</b>	Urbain	0,69	0,69	<b>0,40</b> **	0,98
<i>capitale</i>	Rural	1,84	0,81	1,21	0,81
	Étranger	0,75	0,95	0,46	0,53
<b>Niveau d'instruction</b>	Primaire	1,15	1,41	1,99	1,29
<i>Non scolarisé</i>	Secondaire 1	0,87	1,18	0,98	1,10
	Secondaire 2 et supérieur	0,80	1,50	1,13	<b>0,27</b> **
<b>Génération</b>	1972-1981	<b>3,67</b> ***	<b>2,27</b> **	1,44	<b>3,64</b> ***
<i>avant 1972</i>	1982 et après	<b>4,94</b> ***	<b>1,89</b> **	1,95	<b>3,21</b> ***
<b>Religion</b>	Aucune	-	17,78 **	1,06	1,45
<i>Catholique</i>	Traditionnelle	0,29	0,94	2,61	1,05
	Autre chrétien	<b>0,27</b> ***	0,66	0,69	0,81
	Musulman	<b>0,11</b> ***	<b>0,27</b> **	0,38	<b>0,06</b> **
<b>Homogamie ethnique</b>					
<i>Non</i>	homogame	1,57	0,99	0,64	0,66
<b>Ethnie</b>	Adja	1,22	1,20		
<i>Fon (Bénin)</i>	Yoruba	1,68	1,90		
	Autre ethnique	1,36	0,76		
<i>Ewe, Mina(Togo)</i>	Kabye			<b>3,49</b> **	1,76
	Autre ethnique			1,62	0,72
<b>Début Cohabitation</b>	Avant union	-	0,99	-	0,74
<i>au même moment que l'union</i>	1 à 3 ans après l'union	0,60	0,73	0,96	0,83
	4 ans après l'union	0,44	0,41	0,46	<b>0,22</b> ***
	Jamais	<b>11,76</b> ***	<b>9,23</b> ***	<b>9,12</b> ***	<b>6,49</b> ***
<b>Rang de l'union</b>					
<i>rang 1</i>	Rang 2		<b>2,75</b> **		<b>2,64</b> **
<b>Statut du mari à l'entrée en union</b>	Déjà marié	<b>7,54</b> ***	<b>2,04</b> **	1,32	1,83
<i>Célibataire</i>	Divorcé	<b>2,91</b> **	1,27	1,48	0,50
	Veuf		1,84	4,04	0,17 **
<b>Enfants</b>					
<i>au moins un garçon</i>	Pas de garçon	<b>2,19</b> **	<b>2,38</b> ***	1,48	<b>1,85</b> **
<i>au moins une fille</i>	Pas de fille	1,10	1,34	<b>2,10</b> **	<b>2,32</b> ***
<b>Effectifs</b>		375	495	381	526

<sup>a</sup> Le symbole \*\*\* indique que la valeur est significative au seuil de 1 % ; \*\* au seuil de 5 %

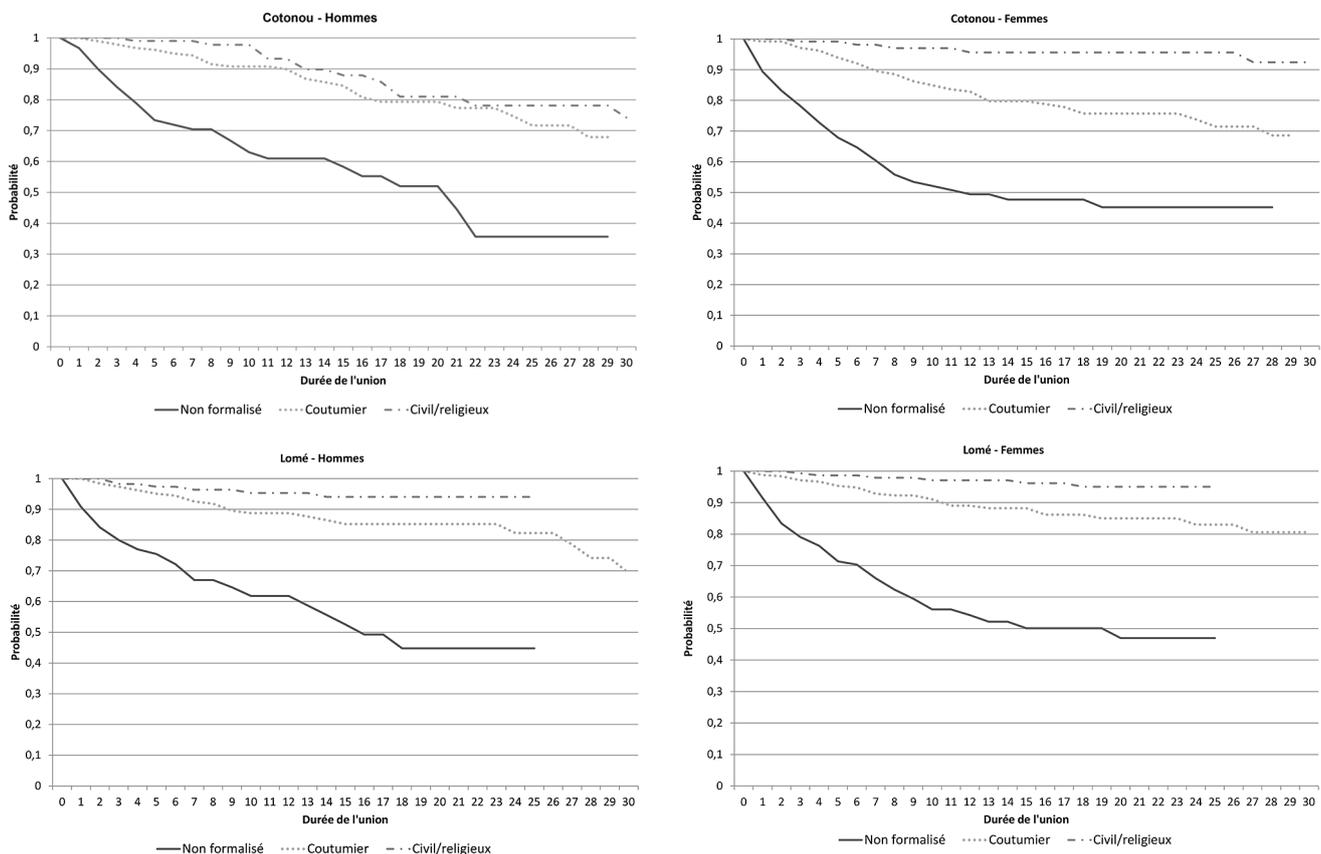
Source : Nos calculs Enquête Activité Économique dans les Ménages urbains ; programme FAGEAC ANR 10-SUDS\_005\_01 (2010-2013)

## Ruptures d'union, quels facteurs ?

À l'autre extrémité des unions, nous nous sommes intéressés à chercher quels étaient les facteurs susceptibles d'accélérer les risques de rupture d'union par divorce ou séparation (tableau 7). Pour mieux appréhender les facteurs de cet événement, un modèle de Cox a été élaboré qui permet d'analyser les facteurs influant la durée écoulée entre le début de l'union et l'éventuelle séparation (Antoine, 2002b). Toutes les unions sont prises en considération et l'on tient compte du temps qui s'écoule entre le début d'une union et sa rupture par divorce ou jusqu'à la date de l'enquête, quand l'union n'a pas été rompue, car ces unions restent soumises au risque de divorce. Les veuvages sont considérés comme des troncatures, seul le temps écoulé entre le début de l'union et la date de décès du conjoint est pris en considération.

Avant d'analyser les facteurs du divorce ou de la séparation, on peut visualiser le rythme des divorces selon la durée de l'union et la nature de la formalisation de cette union (Figure 4).

Figure 4. Rupture d'union selon type de formalisation



Source : Nos calculs Enquête Activité Économique dans les Ménages urbains ; programme FAGEAC ANR 10-SUDS\_005\_01 (2010-2013)

La figure 4 confirme largement notre hypothèse : les unions non formalisées sont les plus instables : la moitié des unions de ce type sont déjà dissoutes respectivement au bout de 21 ans pour les hommes et 12 ans pour les femmes à Cotonou et, à Lomé, 16 ans de durée d'union pour les hommes et 20 ans pour les femmes. La différence de rythme entre hommes et femmes dans la capitale béninoise conduit à s'interroger sur la perception qu'ont chacun des sexes de ces unions consensuelles qui sont peut-être davantage valorisées par les femmes que par leur compagnon. Il apparaît nettement que le fait d'avoir célébrer une cérémonie coutumière ou civile et/ou religieuse ralentit sensiblement le rythme de la rupture, avec quelques nuances entre les deux sexes et les deux villes.

Tableau 7. Modèle de Cox concernant le divorce à Cotonou et Lomé selon le sexe<sup>a</sup>

Variables explicatives		COTONOU		LOME	
Référence	Modalités	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
<b>Type de célébration</b>					
<i>Aucune</i>	Coutumier exclusivement	<b>0,43</b> **	<b>0,39</b> ***	<b>0,26</b> ***	<b>0,25</b> ***
	Civil et/ou religieux	<b>0,24</b> ***	<b>0,09</b> ***	<b>0,07</b> ***	<b>0,06</b> ***
<b>Âge au mariage</b>					
<i>avant 20 ans</i>	20-24 ans	1,14	1,07	<b>0,32</b> ***	1,17
	25-29 ans	0,87	0,61	<b>0,38</b> **	1,66
	30 ans & plus	0,79	<b>0,18</b> **	<b>0,21</b> ***	1,39
<b>Génération</b>					
<i>avant 1972</i>	1972-81	1,05	0,69	<b>0,44</b> **	0,92
	1982 & après	0,90	0,68	0,34	0,97
<b>Niveau d'instruction</b>					
<i>Non scolarisé</i>	Primaire	0,88	1,74	2,14	0,90
	Secondaire 1	0,85	<b>2,35</b> **	2,12	0,68
	Secondaire 2 & sup	1,40	1,16	2,78	0,75
<b>Religion</b>					
<i>Catholique</i>	Aucune	2,34	0,45	0,72	0,69
	Traditionnelle	0,17	0,86	0,69	1,31
	Autre chrétien	<b>0,49</b> *	1,39	1,16	1,45
	Musulman	1,46	1,51	<b>3,41</b> *	0,85
<b>Homogamie ethnique</b>					
<i>Non</i>	Oui	1,44	<b>0,53</b> ***	<b>0,53</b> *	<b>0,56</b> **
<b>Début de cohabitation</b>					
<i>Cohabitent en même temps que le début union</i>	Avant l'union	<b>3,53</b> *	2,05	-	1,70
	1 à 3 ans après l'union	1,13	1,06	1,67	1,40
	4 ans & plus après l'union	0,56	0,70	<b>0,24</b> ***	0,41
	Jamais cohabité	<b>4,88</b> ***	<b>6,00</b> ***	<b>2,46</b> **	1,45
<b>Rang de l'union</b>					
<i>rang 1</i>	Rang 2 et plus	1,57	1,66	1,37	0,51
<b>Enfants</b>					
<i>au moins un garçon</i>	Pas de garçon	<b>2,06</b> **	<b>2,07</b> ***	<b>3,66</b> ***	<b>1,63</b> *
<i>au moins une fille</i>	Pas de fille	<b>1,91</b> **	<b>2,45</b> ***	<b>1,72</b> *	<b>2,13</b> ***
Effectifs		394	497	392	526
Nb événements		77	105	62	85

<sup>a</sup> Ce sont les valeurs de  $\exp(\beta)$  qui sont données dans le tableau. Le symbole \*\*\* indique que la valeur est significative au seuil de 1 % ; \*\* au seuil de 5 % et \* au seuil de 10 %

Source : Nos calculs Enquête Activité Économique dans les Ménages urbains ; programme FAGEAC ANR 10-SUDS\_005\_01 (2010-2013)

Les résultats des régressions à l'aide du modèle de Cox<sup>10</sup> confirment la plus grande stabilité des unions formalisées. Ce résultat se vérifie dans les deux villes pour les femmes et les hommes. À Cotonou les personnes ayant contracté un mariage dit coutumier divorcent près de 2,3 fois moins vite que celles dont l'union est seulement consensuelle ; à Lomé l'ampleur du ralentissement est encore plus importante, 4 fois moins vite. Le mariage civil ou religieux est associé à une plus grande stabilité de l'union en particulier à Lomé (les femmes divorcent 16 fois plus lentement qu'en cas d'unions libres, les hommes 14 fois). Cette formalisation civile ou religieuse peut-être en soi un facteur de stabilité de l'union ou bien le témoignage d'un engagement fort des deux partenaires et d'une plus grande solidité du lien qui les unit.

Un point de distinction entre les deux villes : les hommes qui se marient entre 20 et 30 ans à Lomé ont environ 2,6 à 3 fois moins de chances de divorcer rapidement que ceux qui ont contracté une union plus jeune. À Lomé, après 30 ans, le risque est encore plus faible (divisé par 4,8). Autrement dit, les mariages précoces chez les hommes seraient davantage destinés à rompre plus rapidement que les mariages contractés à un âge mûr. Cet effet de l'âge au mariage chez les hommes n'est pas relevé à Cotonou. Chez les femmes l'influence de l'âge d'entrée en union est moins marqué, il n'est significatif que pour les femmes qui se marient après l'âge de 30 ans qui voient leur risque de rupture d'union nettement ralenti (5,5 fois moins vite). L'effet de génération n'intervient également pour les hommes qu'à Lomé : les jeunes générations divorcent moins vite que leurs aînés. Cet effet propre de l'âge se conjugue avec un effet du mariage à un âge plus avancé.

Niveau d'instruction et religion n'ont guère d'influence sur le rythme du divorce. Seules les femmes à Cotonou ayant suivi le premier cycle du secondaire divorcent plus rapidement que celles qui ne sont pas allées à l'école. L'effet de la religion n'est relevé que pour les hommes protestants ou adeptes des nouvelles religions chrétiennes à Cotonou qui se séparent deux fois moins vite que les catholiques et, à Lomé, chez les hommes de religion musulmane qui divorcent 3,4 fois plus rapidement.

Chez les femmes, tant à Cotonou qu'à Lomé, ainsi que chez les hommes à Lomé, l'homogamie ethnique ralentit de moitié les risques d'une séparation.

À Cotonou les partenaires qui n'ont jamais cohabité ont plus de risque de se séparer, environ 5 fois pour les hommes et 6 fois pour les femmes, à Lomé pour les hommes seulement et dans une ampleur moindre, 2,5 fois moins rapidement. Cela conduit à s'interroger sur la nature des unions où les conjoints n'ont jamais cohabité ; curieusement les hommes à Cotonou qui cohabitent avant de se considérer en union ont également un fort risque de divorcer rapidement (3,5 fois). À l'inverse, à Lomé, pour les hommes, dont les unions où la cohabitation est tardive, le risque est divisé par 4.

Enfin dans les deux villes, le fait de ne pas avoir au moins un enfant ensemble, garçon ou fille, accélère par environ deux le risque de la séparation.

<sup>10</sup> L'ethnie et lieu de socialisation dans l'enfance ont été pris en considération dans le modèle, mais leurs coefficients, non significatifs, ne sont pas présentés.

## Discussion

Le mariage est un événement important dans le parcours de vie des habitants des deux capitales de notre étude. Que ce soit à Cotonou ou à Lomé, la grande majorité des personnes sont mariées au moment de nos enquêtes. Le célibat n'est cependant pas négligeable puisqu'il concerne un quart des gens (un peu moins à Cotonou). L'analyse comparative des grandes caractéristiques du mariage dans les deux villes révèle deux modèles différents de constitution des familles : les femmes se marient nettement plus tard à Lomé qu'à Cotonou. Des similitudes s'observent cependant en ce qui concerne les types de formalisation et la mobilité matrimoniale. Dans les deux villes, une union sur quatre ne fait l'objet d'aucune formalisation. La moitié des unions sont scellées uniquement de façon coutumière et ne sont officialisées ni à la mairie ni à l'église ou à la mosquée. Ce résultat correspond aux témoignages que nous avons recueillis dans les entretiens individuels. Souvent, les deux personnes se déclarent mari et femme alors que la seule officialisation a consisté en une visite de la famille de l'homme à la famille de la femme. Une fois la déclaration d'intention faite, le montant de la dot est fixé ; mais cette simple démarche autorise les partenaires à vivre ensemble et à constituer leur descendance avant même que la dot soit versée.

Les analyses montrent également que les secondes unions donnent moins souvent lieu à une forme d'officialisation que les premières unions. Il existe une plus grande souplesse dans la procédure de mise en union lorsque celle-ci intervient après une première expérience de rupture ou de veuvage. Là encore, cet aspect revient régulièrement dans les entretiens qualitatifs. Comme le cas de Nadine, 40 ans, employée de la fonction publique à Cotonou, mariée avec un homme divorcé et qui attend avec impatience que celui-ci se décide à lui offrir un mariage civil et religieux. Son mari s'obstine à ne pas l'épouser légalement. Il s'est contenté, quand il a appris qu'elle était enceinte de leur premier enfant, d'aller faire connaissance avec ses parents. Ce n'est que quand l'enfant est né qu'elle a quitté la maison de sa mère pour s'installer sous le même toit que lui. Au moment où nous la rencontrons, elle attend leur deuxième enfant et pense qu'elle est en droit de lui demander plus. Elle nous raconte : « *Jusqu'à présent on ne s'est pas mariés. On a fait seulement la dot hein. À l'état civil, là il a refusé parce qu'il m'a dit que sa première femme lui en a fait voir. Il n'ira plus au mariage civil. Au mariage religieux, on est en train de faire le programme, mais même là il n'est pas facile. C'est quelqu'un qui est très jaloux* ». Cela fait cinq ans qu'ils vivent ensemble et cette situation la frustrer beaucoup d'autant qu'elle est une fervente chrétienne et a le sentiment de vivre dans le péché. Mais l'homme, un policier autoritaire et taciturne, ne cède pas. Sa mauvaise expérience du mariage (sa précédente femme l'aurait trompé avec un autre homme) le rend très méfiant vis-à-vis des femmes et il dit à Nadine préférer rester « comme ça » pour l'instant.

À l'instar de Nadine et de son mari et conformément à ce que montrent nos analyses statistiques, beaucoup d'unions débutent avant toute forme d'officialisation. Autrement dit, les personnes se déclarent engagées dans une union avant que toute procédure ne soit lancée. Ce décalage qui peut être de plusieurs années est particulièrement vrai pour Cotonou où nous avons vu qu'il concerne la moitié des unions de rang 1 (un quart seulement à Lomé). Ce résultat est important. Il confirme les changements importants dans les modes de mises en union comme le montrent d'autres études récentes dans d'autres pays (Calvès et N'Bouké, 2011 ; Mondain *et al.* 2009 ; LeGrand et Younoussi, 2009).

Contrairement à l'idée commune que l'on se fait des relations sociales et amoureuses dans les grandes villes, l'instabilité matrimoniale est relativement faible : peu d'individus ont connu deux unions (moins

de 7 % pour les hommes, 3 % pour les femmes). La plupart des unions que nous ont relatées les individus sont des unions monogames qui sont toujours en cours et la polygamie, considérée comme une pratique fréquente, est en fait peu déclarée. Il est probable qu'une part des unions polygames demeurent non formalisées (et non déclarées à l'enquête) et échappent ainsi à notre visibilité. Il est vrai que cette pratique reste très ancrée dans les récits. Les femmes notamment craignent beaucoup le fait que leur mari puisse prendre une autre épouse ou, pour le moins, qu'il développe une liaison durable avec une autre femme. Même quand elle ne dit pas son vrai nom, la polygamie est souvent perçue comme une épée de Damoclès par les femmes.

L'absence de formalisation des unions apparaît comme une tendance plus marquée chez les jeunes générations. Celles-ci, bien plus que leurs aînées, tardent à engager toute forme de procédure que ce soit. Le constat est plus net à Lomé où il semble que la rupture générationnelle en matière de formation des unions soit plus effective. Manque de moyens ou nouvelles perceptions de l'engagement matrimonial ? Il est probable que la réalité se situe à l'interface de ces deux logiques. Sans surprise, la probabilité de faire un mariage civil est fortement associée au niveau d'éducation : plus les personnes sont éduquées et ont des chances d'exercer un emploi dans le secteur moderne formel, plus elles sont à même de connaître les intérêts légaux qu'elles peuvent tirer d'une telle situation (en cas de divorce, de veuvage par exemple). D'autres facteurs influencent le fait de se trouver dans une union consensuelle comme l'absence d'enfant, en particulier de sexe masculin, ou la non-cohabitation. Le premier facteur souligne toute l'importance de la fonction de reproduction biologique du mariage encore aujourd'hui (Rivière, 1990).

Les unions formalisées apparaissent plus stables que les unions non formalisées. Notre hypothèse de départ se trouve ainsi vérifiée. Les unions consensuelles, du moins dans les villes étudiées, sont le signe d'une plus grande fragilité du lien qui relie les conjoints alors que les cérémonies civiles et religieuses traduisent une plus forte cohésion entre le mari et la femme et garantissent une meilleure pérennité de l'union. Ces deux types de cérémonies qui marquent la formation de l'union sont par ailleurs davantage le fait des personnes qui se marient tard et qui ont donc acquis une certaine maturité. Ce résultat va à l'encontre de ce qui a pu être observé ailleurs en milieu rural, où les unions consensuelles apparaissent aussi stables que les autres (LeGrand et Younoussi, 2009). Ceci souligne que de telles unions ne renvoient certainement pas aux mêmes réalités dans les villes. Il serait intéressant de creuser cet aspect à partir de données qualitatives notamment.

## Conclusion

L'étude des modes de mise en union dans les capitales togolaise et béninoise et de leur devenir souligne toute la complexité du mariage en milieu urbain ouest-africain. Si des tendances similaires s'observent dans les deux villes, nos données montrent des différences d'intensité qui obligent à nuancer l'existence d'un modèle matrimonial et familial côtier, homogène. À Lomé, il semble que les modèles familiaux s'orientent de façon beaucoup plus nette qu'à Cotonou vers une certaine dérégulation de la mise en union notamment chez les jeunes générations. Cette tendance ancienne (Thariat, 1999) est probablement à mettre en lien avec la grande indépendance économique des femmes dans cette ville (Toulabor, 2012) ; indépendance souvent difficilement conciliable avec les obligations que l'entrée en union implique, surtout pour les femmes. Les règles de mise en union, conformément à ce qui se dit dans la

littérature scientifique actuellement, changent donc effectivement, même à Cotonou. S'il est difficile de trancher sur les logiques qui président à ces changements : manque de moyens des intéressés, nouvelle conception de l'engagement marital ou réel désir d'indépendance vis-à-vis de l'institution matrimoniale, ces pratiques sont néanmoins révélatrices d'importants changements dans les relations femmes et hommes et elles méritent d'être analysées plus à fond.

## Bibliographie

- Adjamagbo A., Antoine P., Delaunay V. 2004. Naissances prémaritales au Sénégal : confrontation de modèles urbain et rural, *Cahiers québécois de démographie*, 33 (2), p. 239-272.
- Antoine P. 2002a. Les complexités de la nuptialité : de la précocité des unions féminines à la polygamie masculine en Afrique, in : Caselli G., Vallin J. et Wunsch G. (sous la direction de) *Démographie : analyse et synthèses. Volume II : Les déterminants de la fécondité*, INED, Paris, p. 75-102.
- Antoine P. 2002b. L'approche biographique de la nuptialité : application à l'Afrique, in : Caselli G., Vallin J. et Wunsch G. (sous la direction de) *Démographie : analyse et synthèses. Volume II : Les déterminants de la fécondité*, INED, Paris, p. 51-74.
- Antoine P., Adjamagbo A., Amétépé F., Béguy D., Dial F.B., Ferrand M., Tichit C. 2006. Unions et désunions : les histoires d'amour ne sont jamais simples, in : Antoine P. et Lelièvre E. (eds) *Le passage des seuils, observation et traitement du temps flou*, Paris, collections de l'INED, Méthodes et savoirs, p. 61-86.
- Attané A. 2007. Choix matrimoniaux : le poids des générations. L'exemple du Burkina Faso. In : Antoine P. (ed.), *Les relations intergénérationnelles en Afrique. Approche plurielle*, Paris, Ceped, p. 167-195.
- Bledsoe C., Cohen B. (eds). 1993. *Social Dynamics of Adolescent Fertility in Sub-Saharan Africa*, National Research Council, Washington, DC: National Academy Press.
- Bledsoe C., Pison G. (eds). 1994. *Nuptiality in sub-Saharan Africa. Contemporary anthropological and demographic perspectives*, Oxford, Clarendon Press.
- Calvès A.-E., Meekers D. 1999. The Advantages of having many Children for Women in Formal and Informal Unions in Cameroon. *Journal of Comparative Family Studies*, 30 (4), 617-639.
- Calvès A.-E., N'Bouké A. 2011. *Quitter le célibatorium : Relations informelles, unions libres et premier mariage à Ouagadougou*, Sixième conférence sur la Population Union pour l'Étude de la Population Africaine (UEPA), *La Population Africaine : Passé, Présent et Futur*, Ouagadougou, Burkina Faso, 5-9 décembre.
- Cox D. R. 1972. Regression models and life tables, *Journal of royal statistical society*, B34, p. 187-220.
- Delaunay V., Guillaume A. 2007. Sexualité et mode de contrôle de la fécondité chez les jeunes en Afrique subsaharienne. In : Adjamagbo A., Msellati P. et Vimard P. et al. (eds.), *Santé de la reproduction et fécondité dans les pays du Sud. Nouveaux contextes et nouveaux comportements*, Louvain la Neuve, Academia- Bruylant, p. 214-267.
- Hertrich V. 2007. Le mariage quelle affaire ! Encadrement social et privatisation de l'entrée en union en milieu rural malien. *Sociologie et Sociétés*, XXXIV (2), p. 119-150.
- Hertrich V. 2013. Fewer Unions, More Complex Itineraries ? Male Premarital Life in Rural Mali, *Journal of Comparative Family Studies*, Vol XXXIV, May-June (3), p. 361-385.
- Lacombe B. 1987. Le deuxième bureau, Secteur informel de la nuptialité en milieu urbain congolais, *Statéco*, 35, p. 37-57.

- LeGrand T., Younoussi Z. 2009. Consensual Unions in Burkina Faso: Trends and Determinants, *Canadian Studies in Population*, 36 (3-4), Fall/Winter, p. 267-294.
- Lesthaeghe R., Kaufmann G., Meekers D. 1989. *The Nuptiality Regimes in Sub-Saharan Africa*, in: R. Lesthaeghe (dir.), *Reproduction and social organisation in Sub-Saharan Africa*, Berkeley, University of California Press, p. 239-337.
- Locoh T., 2002. Les facteurs de la formation des couples, in : Caselli G., Vallin J. et Wunsch G. (sous la direction de) *Démographie : analyse et synthèse (Volume II : Les déterminants de la fécondité)*, p. 103-142, INED, Paris, 460 p.
- Locoh T., Pilon M., Assogba L., 1990. Les unions au Togo : Changements et permanences. *Etudes Togolaises de Population*, n° 15, Université du Bénin, URD, Lomé, 105 p.
- Marcoux R., Antoine P. (s.d). 2014. *Le mariage en Afrique. Pluralité des formes et des modèles matrimoniaux*. Presses de l'Université du Québec. Québec, 311 p.
- Meekers D. 1992. The Process of Marriage in African Societies: A Multiple Indicator Approach *Population and Development Review*, 18(1) (Mar., 1992), p. 61-78.
- Mensch B. S., Grant M. J., Blanc A. K. 2006. The Changing Context of Sexual Initiation in Sub-Saharan Africa, *Population and Development Review*, 32 (4) (Dec., 2006), p. 699-727.
- Mondain N., Delaunay V., Adjmagbo A. 2009. Maternité et mariage en milieu rural sénégalais : quel avenir pour les mères célibataires ? , in : Gourbin C. (dir.), *Santé de la reproduction au Nord et au Sud. De la connaissance à l'action, Actes de la Chaire Quetelet 2004*, Louvain-la-Neuve, Presses universitaires de Louvain, p. 111-130.
- National Research Council. 2005. *Growing Up Global: The Changing Transitions to Adulthood in Developing Countries*, Cynthia B. Lloyd (Ed.), Panel on Transitions to Adulthood in Developing Countries, The National Academic Press, Washington DC. 736 p.
- Pilon M. 1990. Nuptialité et système matrimonial chez les Moba-Gourma du Nord-Togo, *Études Togolaises de Population*, n° 15, Lomé, p. 34-53.
- Pison G. 1989. Nuptialité en Afrique au sud du Sahara : changements en cours et impacts sur la fécondité, *Population*, 44(4-5), p. 949-959.
- Quesnel A., Vimard P. 1984. Groupes de production et de reproduction démographique en économie de Plantation : le plateau de Dayes (sud-ouest Togo), Actes du colloque de l'AIDELF sur *Les Familles d'aujourd'hui*, p. 513-521.
- Rivière C. 1990. *Union et procréation en Afrique. Rite de la vie chez les Ewé du Togo* – L'Harmattan, Paris, 223 p.
- Tabutin D., Schoumaker B. 2004. La démographie de l'Afrique au sud du Sahara des années 1950 aux années 2000. Synthèse des changements et bilan statistique, *Population*, 59(3-4), p. 519-621.
- Thiriart M.-P., 1998. *Faire et Défaire les liens du mariage : évolution des pratiques matrimoniales au Togo*, Les Etudes du CEPED, n° 16, Paris, 295 p.
- Thiriart M.-P. 1999. Les unions libres en Afrique subsaharienne. *Cahiers québécois de démographie*, 28 (1-2), p. 81-115.
- Toulabor C., 2012. Les Nana Benz de Lomé. Mutations d'une bourgeoisie comprador, entre heur et décadence, *Afrique Contemporaine*, 244, p. 69-80.
- URD, 2002. *Famille, migrations et urbanisation au Togo. Fascicule I : Résultats de l'enquête qualitative*, Lomé, 118 p. + annexes.
- Vimard P. 1984. L'évolution des structures matrimoniales : facteur de changement social et déterminant de la fécondité. Un exemple en Afrique de l'Ouest, in : Antoine P., Herry C., Podlewski A., Vimard P. (eds), *La nuptialité en Afrique : études de cas*. Paris, ORSTOM, 1984, p. 89-120.